



À la création de l'entreprise

Comment doit s'affilier un chef d'entreprise au CPSIT ?

Le conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) est une organisation qui gère la protection sociale des Travailleurs Non Salariés (TNS) tels que les artisans et les commerçants. Elle remplace la Sécurité sociale des Indépendants (SSI) depuis 2018 et se trouve gérée par les trois branches du régime général de la Sécurité sociale.

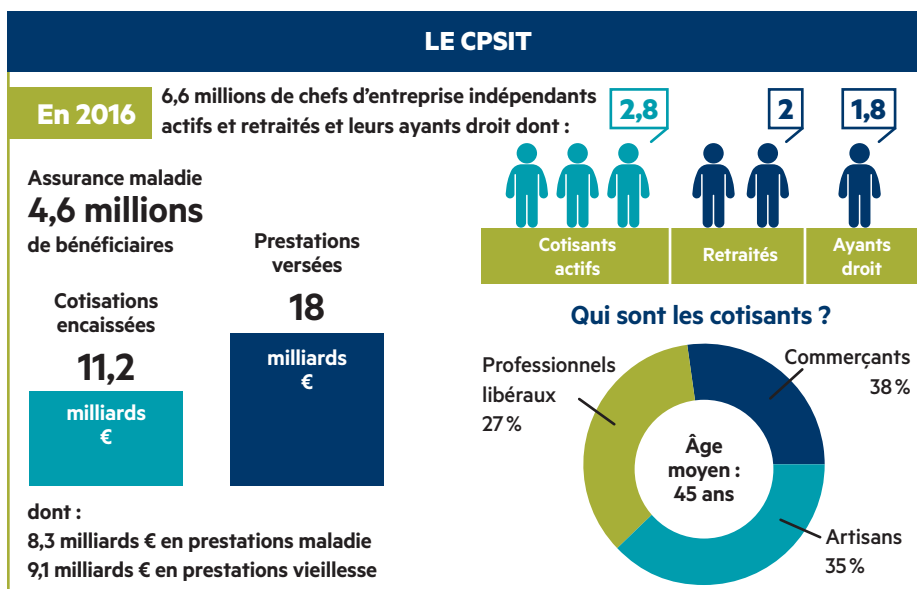
ANALYSE DE L'EXPERT

Le transfert du RSI en COSIT en 2018

Définir la protection sociale du chef d'entreprise

C'est une couverture basée sur des droits contre un risque social prédéterminé et permettant de protéger le chef d'entreprise indépendant contre les risques sociaux : santé, prévoyance, retraite.

Ces risques, pour le chef d'entreprise indépendant, sont gérés désormais par la Sécurité sociale des Indépendants (SSI).



Quels sont les régimes de protection sociale gérés par le CPSTI depuis 2018 ?

Les travailleurs indépendants ont rejoint le régime général de la Sécurité sociale pour la gestion de leur protection sociale.

POUR LES COTISATIONS



POUR LA SANTÉ



POUR LA RETRAITE



Quels sont les taux de cotisation en 2026 ?

Cotisations	Taux en vigueur pour les artisans-commerçants
Allocations familiales	– 0 % pour les revenus inférieurs à 110 % du PASS – entre 0 et 3,10 % pour les revenus compris entre 110 et 140 % du PASS – 3,10 % pour les revenus supérieurs à 140 % du PASS
CSG +CRDS	– 9,7 % pour les revenus professionnels imposables
CPF (formation professionnelle)	– 0,25 % du PASS
Maladie ou maternité	– 8,50 % pour les revenus inférieurs à 3 PASS (144 180 €) – 6,50 % pour les revenus supérieurs à 3 PASS (144 180 €) + 0,50 % au titre des indemnités journalières dans la limite de 5 PASS
Assurance retraite de base	– 17,15 % dans la limite de 1 PASS – 0,72 % au-delà de 1 PASS
Assurance retraite complémentaire	– 1 % dans la limite de 1 PASS – 8 % entre 1 et 4 PASS
Prévoyance	– 1,3 % pour les revenus inférieurs à 1 PASS

Plafond Annuel de la Sécurité sociale 2026 (PASS) : 48 060 €

Quel est l'impact de la LODEOM sur les taux de cotisation en 2026 ?

La LODEOM sur les cotisations des indépendants :

- 50 % d'exonération de cotisations sociales jusqu'à 1,5 Plafond Annuel de la Sécurité sociale (PASS) ;
- au-delà, le taux est dégressif.

Exemple 2026 avec un PASS à 48 060 €

1. Revenus = 72 090 € (1,50 x PASS) ➡ Exonération maximale : 50 %
2. Revenus = 84 105 € (1,75 x PASS) ➡ $50/48\ 060 \times (120\ 150 - 84\ 105) = 37,50\ %$
3. Revenus > ou = 120 150 € (2,50 x PASS) ➡ Pas d'exonération

Attention : certaines cotisations échappent à l'exonération de la LODEOM :

- la retraite complémentaire des indépendants ;
- la contribution à la formation professionnelle.

En 2026, la réforme de l'assiette des travailleurs indépendants a été mise en place et fera l'objet d'un traitement particulier dans une fiche à venir.